

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2024, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 10 avril 2024

N°26

**Objet : Plan Alimentaire
Territorial - Participation et
soutien financier au projet «
Manger Verdon, plus
d'autonomie et moins de gâchis
» du Parc naturel régional du
Verdon**

Est nommé secrétaire de séance : Denis BAILLE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°12), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BASSET Françoise a donné pouvoir à BOYER Christian
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à PIERI Bernard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PAIRE Marie Claude, a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
PARIS Mireille a donné pouvoir à PEREIRA Georges
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à BLANC Michel
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, PELESTOR, Michel REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur ACCIAI Bruno, rapporteur, expose ce qui suit :

Trois communes de Provence Alpes Agglomération sont actuellement couvertes par le Parc naturel régional (PNR) du Verdon, notamment Moustiers-Sainte-Marie qui en héberge le siège (domaine de Valx). La procédure en cours de renouvellement de la charte du PNR pourrait aboutir sur une extension du périmètre à d'autres communes de Provence Alpes Agglomération.

Le PNR porte et anime depuis plusieurs années des programmes dont les valeurs et objectifs se rapprochent du Projet Alimentaire Territorial de PAA, « Cultivons le goût d'ici » : accompagnement à l'agroécologie (REGAIN), conservation des variétés anciennes et locales de fruits, animations à la ferme pédagogique, et depuis 2020 « Manger Verdon ».

Sur sa première édition, le programme « Manger Verdon » avait donné lieu d'une part à des ateliers techniques sur la production, transformation et conservation de denrées alimentaires locales, et d'autre part à des temps d'échange sur les questions d'actualité liées à l'agriculture, l'alimentation, le gaspillage ou encore la santé.

Ces thèmes, au cœur du Projet Alimentaire Territorial, ont porté le Parc naturel régional du Verdon à se rapprocher de Provence Alpes Agglomération pour contribuer à l'édition 2024 de « Manger Verdon », en vue de construire un partenariat « fort et durable ».

A travers ce programme, l'objectif du PNR du Verdon est d'œuvrer « pour l'autonomie alimentaire » et « l'accès à tous les habitants à une alimentation de proximité et de qualité ». Dans ces conditions, il apparaît comme un acteur force de propositions pour le territoire, et porteur de solutions concrètes d'accompagnement au changement.

En l'occurrence, le projet porte sur deux principaux axes :

- Un axe grand public composé de deux événements grand public pour débattre d'enjeux sociétaux, dans deux communes du territoire de PAA et du PNR (périmètre élargi) ; et de stages d'initiation (potager et verger, compost, conserves, transformation de fruits)
- Un axe professionnel visant la formation de restaurateurs du territoires aux concepts et techniques de la « cuisine durable »

Le projet est évalué à 9220€ sur l'année 2024. Le Parc du Verdon compte sur une subvention acquise de la fondation Crédit Agricole (4500€), et sollicite une aide de 2876€ à Provence Alpes Agglomération. Un partenariat technique dans la mise en œuvre du projet est également envisagé en matière de médiation et mise en lien, d'appui logistique et de communication ; ceci en vue de renforcer la participation de PAA au bon déroulement de projets inscrits au Projet Alimentaire Territorial.

Vu la demande de soutien financier en date du 14 décembre 2023 présentée par le Parc naturel régional du Verdon,

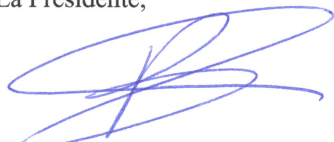
Il est proposé :

- D'approuver l'attribution d'un soutien financier de 2876 € au Parc naturel régional du Verdon sur le budget 2024.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE : **22 AVR. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240410-26_10042024